

Monsieur le Directeur
DDTM du Pas-de-Calais
100 Avenue Winston Churchill
62000 ARRAS

Esquerdes, le 1^{er} septembre 2021
Objet : Demande de création d'une réserve de pêche CIC2 Rumilly/Verchocq

Affaire suivie par : Vincent PRÊTRE
03-21-88-98-86
vpretre@smageaa.fr

Monsieur le Directeur,

Par ce courrier, en tant que Président du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), collectivité territoriale qui agit pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de leurs abords, je vous sollicite pour demander la création d'une réserve de pêche pour l'année 2022 sur les communes de Rumilly et Verchocq au niveau du Champ d'Inondation Contrôlée (CIC).

Cette mesure, menée en concertation avec la Fédération du Pas de Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a pour objectif de protéger un milieu favorable à la reproduction et à la croissance de la Truite fario, espèce piscicole patrimoniale inféodée à la rivière Aa.

Vous trouverez en pièce jointe la cartographie du site du CIC 2 à Rumilly/Verchocq avec la localisation du linéaire de rivière à mettre en réserve de pêche.

Dans l'attente d'un retour favorable de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Alain MEQUIGNON
Président du SmageAa



Copie :

Fédération de Pêche du Pas-de-Calais